TELLUMA BOOST JANVIER 2027
BROCHURE D'INFORMATION

ASSURANCE VIE

Rechercher **rendement** et **capital garanti à échéance** dans votre **contrat d'assurance vie**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, d'une durée d'investissement de 10 ans et 2 mois maximum, à compter du 31 décembre 2026.

Titre de créance émis par Merrill Lynch B.V. (l'« Émetteur ») et garanti par Bank of America Corporation, présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital à l'Echéance. L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0014019KC9

L'INVESTISSEUR EST SUR LE POINT DE SOUSCRIRE À UN SUPPORT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Communication à caractère promotionnel

ganprevoyance.fr

gan PREVOYANCE
Une marque Le groupe Groupama

Telluma Boost Janvier 2027

TELLUMA BOOST Janvier 2027 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans et 2 mois maximum qui présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial**[1][2] à l'échéance dès lors que l'investisseur[3] a conservé son support jusqu'à l'échéance finale[4].
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 2 à 9[5], offrant un remboursement du capital initial[1][2] majoré d'un gain dû au titre des années écoulées.
- **Un gain** versé à l'échéance finale[4] ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
  - en cours de vie, **un gain de 5,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027** en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
  - ou, à l'issue des 10 ans depuis le 28 février 2027, **un gain de 42,50 % brut[1][2] correspondant à 4,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027** versé à l'échéance finale[4].

Ce support est proposé au sein du contrat d'assurance vie multisupports Gan Prévoyance Perspective Épargne.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

⊕ Avantages

Un gain de :

- **5,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027,** en cas de remboursement anticipé activable au gré de l'Emetteur, versé à la date de remboursement anticipé[5] ;
- ou, **42,50 % brut[1][2] correspondant à 4,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027,** versé à l'échéance finale[4] si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.

À l'issue des années 2 à 9, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation, l'investisseur[3] reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante[5] le capital initial[1][2] majoré des gains par année écoulée.

À l'échéance des 10 ans depuis le 28 février 2027, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur[3] reçoit son capital initial[1][2] majoré des gains par année écoulée,** dès lors que l'investisseur[3] a conservé le support jusqu'à l'échéance finale[4].

⊖ Inconvénients

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital

- en cas de sortie anticipée[6] (rachat, arbitrage ou décès avant l'échéance finale[4]) ; il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.

L'investisseur[3] ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans et 2 mois. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 9, à son gré en fonction des conditions de marché.

Le support comporte un risque de réinvestissement. L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur[3] pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant une opportunité de rendement comparable.

Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.

L'investisseur[3] est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou **à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à **un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Emetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
(2) Hors frais de gestion du contrat.
(3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.
(4) La date d'échéance finale est le 27 février 2037.
(5) Les dates de remboursement anticipé sont : 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 27 février 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 28 février 2036.
(6) **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans et 2 mois, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 février 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Mécanismes de remboursement du produit

Remboursement anticipé possible au gré de l'Émetteur

Telluma Boost Janvier 2027 prend fin par anticipation, si à l'issue des années 2 à 9, l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 20 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[4] concernée. Le support s'arrête et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé[4] concernée :

Valeur finale du support

=

100 % brut[1][2] de sa valeur initiale au 28 février 2027

+

Un gain de 5,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027

(Taux de Rendement Annuel net[1] maximum de 4,27 %)

Le Taux de Rendement Annuel net[1] (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé activé au gré de l'Émetteur, est de : 4,27 % la 2e année ; 4,15 % la 3e année ; 4,04 % la 4e année ; 3,93 % la 5e année ; 3,83 % la 6e année ; 3,73 % la 7e année ; 3,64 % la 8e année ; 3,55 % la 9e année.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

En l'absence de remboursement anticipé, Telluma Boost Janvier 2027 atteint l'échéance finale[3], l'investisseur reçoit :

À l'échéance, le 27 février 2037

Valeur finale du support

=

100 % brut[1][2] de sa valeur initiale au 28 février 2027

+

Un gain de 42,50 % brut[1][2] correspondant à 4,25 % brut[1][2] par année écoulée depuis le 28 février 2027 (10 x 4,25 % brut[1][2])

(Taux de Rendement Annuel net[1] de 2,77 %)

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 28 février 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % annuel.
(2) Hors frais de gestion du contrat.
(3) La date d'échéance finale est le 27 février 2037.
(4) Les dates de remboursement anticipé sont : 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 27 février 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 28 février 2036.

Scénarios de marché – Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario en cas de remboursement à l'échéance : gain en capital à l'échéance finale

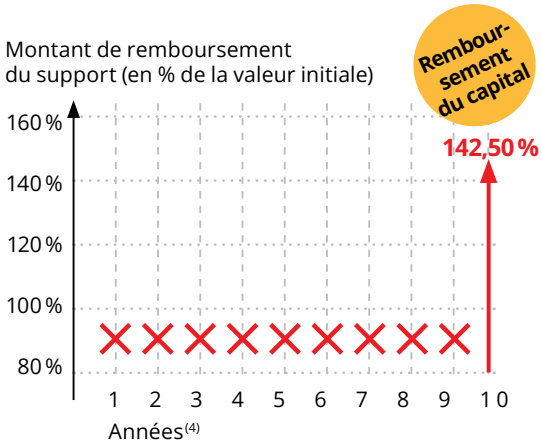

Valeur finale 142,50 % brut(1)(2) de la valeur initiale

Gain de 4,25 % brut(1)(2) par an depuis le 28 février 2027 (soit 42,50 % brut(1)(2))

TRA net(1) 2,77 %

À l'issue de l'année 2 à 9, **Telluma Boost Janvier 2027** n'est pas rappelé, le support se poursuit jusqu'à l'échéance finale(3).

La valeur finale du support à échéance est alors égale à 142,50 % brut(1)(2) de sa valeur initiale (100 % + 10 x 4,25 % brut(1)(2)), ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net(1) de 2,77 %.

→ Montant du remboursement versé

✕ Pas d'échéance anticipée

Scénario en cas de rappel par l'Émetteur : gain en capital en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

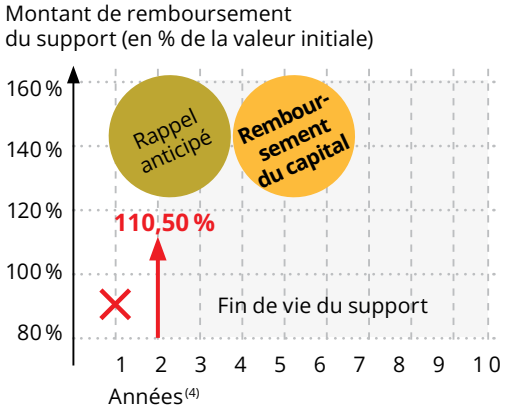

Valeur finale 110,50 % brut(1)(2) de la valeur initiale

Gain de 5,25 % brut(1)(2) par an depuis le 28 février 2027 (soit 10,50 % brut(1)(2))

TRA net(1) 4,27 %

À la 1ère date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur(4) le support **Telluma Boost Janvier 2027** est rappelé par ce dernier.

Telluma Boost Janvier 2027 prend donc fin par anticipation au terme de la 2e année.

La valeur finale du support à la date de remboursement anticipé est égale à 110,50 % brut(1)(2) de sa valeur initiale (100 % + 2 x 5,25% brut(1)(2)) ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net(1) de 4,27 %.

→ Montant du remboursement versé

✕ Pas d'échéance anticipée

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 28 février 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % annuel.
(2) Hors frais de gestion du contrat.
(3) La date d'échéance finale est le 27 février 2037.
(4) Les dates de remboursement anticipé sont : 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 27 février 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 28 février 2036.

Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émis sous le Prospectus (tel que défini dans la section « Disponibilité de la documentation du support » en page 6 de la présente brochure).

Émetteur : Merrill Lynch B.V. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Bank of America Corporation(1), les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie).

Garant de la formule et des sommes dues : Bank of America Corporation(1)

Code ISIN : FR0014019KC9

Devise : EUR

Cotation : Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Bank of America Corporation.

Marché secondaire : Liquidité quotidienne assurée par l'Agent Placeur, en l'absence de perturbation de marché. L'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 1,0 % maximum inclus dans la limite du montant émis à la Date d'Émission et disponible à la vente.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,00 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription et seront acquises de manière définitives par l'Assureur quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

Montant maximum de l'émission : 150 millions d'euros.

Valeur initiale : Elle désigne la valeur nominale des titres.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).

Période de commercialisation :
Du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026.

Prix de souscription(2) : Il progressera de façon constante, de 99,52 % de la valeur initiale le 1er septembre 2026 à 100 % de la valeur initiale du 22 janvier au 28 janvier 2027.

Date d'émission du support : 1er septembre 2026.

Date début de période d'intérêt : 28 février 2027.

Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur : 28 février 2029 ; 28 février 2030 ; 28 février 2031 ; 27 février 2032 ; 28 février 2033 ; 28 février 2034 ; 28 février 2035 ; 28 février 2036.

Dates de notification du remboursement anticipé :
31 janvier 2029 ; 31 janvier 2030 ; 31 janvier 2031 ; 30 janvier 2032 ; 31 janvier 2033 ; 31 janvier 2034 ; 31 janvier 2035 ; 31 janvier 2036.

Date d'échéance finale : 27 février 2037.

Valeur finale(2) du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé : Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante.
Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut(3) de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,25 % brut(3) par année écoulée depuis le 28 février 2027.

Valeur finale(3) du support en unités de compte à la date d'échéance : Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100 % brut(3) de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 42,50 % brut(3) correspondant à 4,25 % brut(3) par année écoulée depuis le 28 février 2027.

(1) Bank of America Corporation : Standard & Poor's : A- / Moody's : A1 / Fitch : AA-. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Prix de souscription : 99,52 % (le 1er septembre 2026), 99,55 % (du 4 septembre 2026 au 11 septembre 2026), 99,57 % (du 11 septembre 2026 au 18 septembre 2026), 99,59 % (du 18 septembre 2026 au 25 septembre 2026), 99,62 % (du 25 septembre 2026 au 2 octobre 2026), 99,64 % (du 2 octobre 2026 au 9 octobre 2026), 99,66 % (du 9 octobre 2026 au 16 octobre 2026), 99,68 % (du 16 octobre 2026 au 23 octobre 2026), 99,71 % (du 23 octobre 2026 au 30 octobre 2026), 99,73 % (du 30 octobre 2026 au 6 novembre 2026), 99,75 % (du 6 novembre 2026 au 13 novembre 2026), 99,77 % (du 13 novembre 2026 au 20 novembre 2026), 99,80 % (du 20 novembre 2026 au 27 novembre 2026), 99,82 % (du 27 novembre 2026 au 4 décembre 2026), 99,84 % (du 4 décembre 2026 au 11 décembre 2026), 99,87 % (du 11 décembre 2026 au 18 décembre 2026), 99,90 % (du 18 décembre 2026 au 28 décembre 2026), 99,92 % (du 28 décembre 2026 au 4 janvier 2027), 99,93 % (du 4 janvier 2027 au 8 janvier 2027), 99,96 % (du 8 janvier 2027 au 15 janvier 2027), 99,98 % (du 15 janvier 2027 au 22 janvier 2027) et 100,00 % (du 22 janvier 2027 au 28 janvier 2027).

(3) Performance brute depuis le 28 février 2027, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et les risques de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Avertissement final

Facteurs de risques

Le support peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et bénéficiant d'un remboursement du capital à l'échéance. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du capital initial soit nul en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Les investisseurs(1) sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives(2). Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital

En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de crédit

étant donné que les titre de créance constituent des obligations de l'Emetteur et du Garant, les investisseurs seront exposés à leur risque de crédit pendant la durée de vie de ces derniers.

Les notations de crédit de l'Émetteur et du Garant sont une évaluation de leur capacité de s'acquitter de leurs engagements en vertu des titres de créance. En cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant, ou de leur incapacité de faire face à leurs obligations en vertu des titres de créance, l'investisseur encourt le risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi. Les titres de créance ne sont pas soutenus, garantis ou protégés par un quelconque régime de protection financière ou d'indemnisation.

Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement

L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et / ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un taux de rendement comparable.

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Bank of America pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Bank of America ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support

Le produit TELLUMA BOOST Janvier 2027 décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives (https://spdocs.bofa.com/documents/FR0014019KC9/en_XX/FinalTerms/) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base de l'Émetteur en date du 16 juillet 2026 (le « Prospectus de Base ») complétés par les suppléments au Prospectus de Base approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») disponibles à cette adresse https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents et notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période de commercialisation ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site https://spdocs.bofa.com/fr/index/#programme-documents où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base, de ses suppléments et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les caractéristiques du produit ainsi que les risques et avantages potentiels qui y sont associés. Le Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consulté et téléchargé sur le site https://spdocs.bofa.com/fr/index/#document-search.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent.
(2) Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe « Disponibilité de la documentation du support » ci-dessus.
(3) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans et 2 mois, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère législatif, réglementaire ou contractuel. Ce document n'est pas un document de recherche de Bank of America et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Agrément

BofASE est un établissement de crédit et d'investissement agréé et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). BofASE est régulée par l'ACPR et placée sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») pour ses activités de services d'investissement.

Restrictions générales de vente

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Données de marchés

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Conflits d'intérêts

BofASE ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique

Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Gérez votre contrat depuis votre espace client sur ganprevoyance.fr

CONSULTEZ EN TEMPS RÉEL

- les relevés de situation trimestriels
- vos lettres d'information

EFFECTUEZ DES OPÉRATIONS

- des versements libres ou programmés
- des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DES MARCHÉS POUR

- vous informer sur les supports
- simuler leur performance sur une période
- comparer la performance de plusieurs supports
- créer des alertes e-mail sur des supports

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation et suivez les instructions pour vous connecter.

Coordonnées de votre Conseiller

ÉDITION : SEPTEMBRE 2026

Gan Prévoyance - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Mandataire de Groupama Gan Vie.
Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 300 000 euros
RCS Paris 410 569 776 - APE : 6622Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08
N° d'immatriculation 09 051 779 – orias.fr - ganprevoyance.fr

Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances.

Gan Prévoyance participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement - Document et visuels non contractuels. Crédit photo : Gettyimages®.

Réf. : 1119 GPREV-012027